

Droit international privé des régimes matrimoniaux : Réflexes et pièges à éviter

#régimes matrimoniaux

#loi applicable

#Règlement européen 2016/1103 du 24 juin 2016 en matière de régimes matrimoniaux

Référence : DIP-15372.5-023

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Les notaires français sont régulièrement confrontés à des clients mariés à l'étranger, résidant hors de France ou y ayant résidé en cours d'union. Quelles sont les questions à poser à un couple international pour déterminer son régime matrimonial ? Quels sont les pièges à éviter en la matière ? Quels sont les outils disponibles pour sécuriser la loi applicable ou en changer ?

Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Connaître les règles de conflit de lois en matière de régimes matrimoniaux, mais aussi leur articulation
- Poser les bonnes questions aux clients et leur demander les pièces adéquates pour déterminer leur régime matrimonial dans un contexte international
- Maîtriser le formalisme à respecter en cas de choix de loi

Programme de la formation



I. La détermination de la loi applicable au régime matrimonial : 2 dates à retenir / 3 règles applicables

- A. Les règles jurisprudentielles applicables aux époux mariés avant le 1^{er} septembre 1992
- B. La convention de La Haye applicable aux époux mariés entre le 1^{er} septembre 1992 et le 28 janvier 2019
- C. Le règlement européen en vigueur pour les époux mariés depuis le 29 janvier 2019

II. Les modalités des choix de loi applicable au régime matrimonial

- A. Le formalisme imposé par le règlement européen n° 2016/1103
- B. Les formalités à effectuer en France

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

L'auditeur doit avoir des connaissances en matière de droit français des régimes matrimoniaux.

Les points forts de la formation

- Acquisition et perfectionnement de réflexes pratiques utiles au quotidien
- Nombreux exemples concrets
- Éléments de droit comparé

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 21 participants formés en 2024
- 105 questions écrites sur 2024
- 1867 questions orales en 2024

Notre intervenant

Myriam GHEMAME-PINOCHÉ

Responsable du Pôle FAMILLE
Juriste consultant au CRIDON OUEST
Diplôme Supérieur du Notariat
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit international privé
- Droit comparé
- Fiscalité internationale des successions et donations

